

Mots des élus

Daniel HABY, Maire de Barville-en-Gâtinais :

« Je soutiens le projet éolien de Barville-en-Gâtinais et d'Egry. En plus des retombées financières pour les communes, il faut tenir compte de l'augmentation de la demande en électricité.

Il est nécessaire de se tourner vers les énergies renouvelables. »

Jean Louis DUJARDIN, Maire d'Egry :

« Le conseil municipal d'Egry soutenait déjà le premier projet, il renouvelle sa confiance à ABO Wind.

Les besoins en production d'énergie renouvelable sont encore plus « criants », la Commune d'Egry est prête à concourir à cet effort. »

ABO Wind sur le territoire du Nord-Loiret

Ancré dans le territoire Nord-Loiret, ABO Wind a développé et construit plusieurs parcs éoliens.

Parc éolien de Lion en beauce, en exploitation depuis juin 2021 (3 éoliennes)



Parc éolien des Breuils, dont la mise en service est prévue pour mars 2023 (4 éoliennes)



Parc éolien de Neuville-aux-Bois, dont la mise en service est prévue pour l'été 2023 (5 éoliennes)

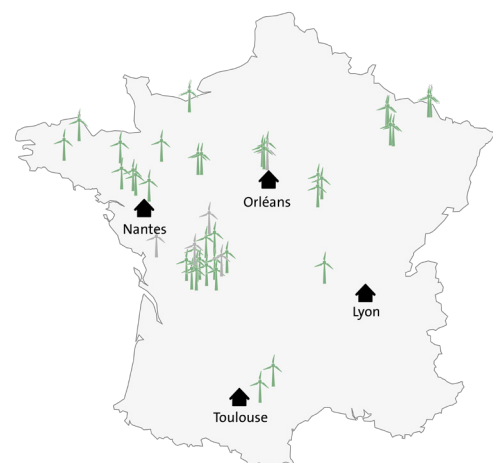


En extension du parc des Breuils, le parc éolien des Champarts, dont la mise en service est prévue pour mars 2023 (4 éoliennes)



ABO Wind en France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



38 parcs raccordés
193 éoliennes
401 MW

5 parcs en construction prêts à construire
57 MW

Contacts

Responsable du projet

Tristan Coulaud
Tél. : 02 38 52 26 76
tristan.coulaud@abo-wind.fr

Directrice de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind

www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO
WIND

Projet Eolien de Barville-en-Gâtinais et Egry

Bulletin d'information n°4 - Février 2023

Actualités

Le projet éolien de Barville-en-Gâtinais et Egry, porté par la société ABO Wind depuis 2016, était initialement composé de 8 éoliennes réparties sur les communes de Barville-en-Gâtinais et d'Egry.

Après une phase d'instruction complète, le dossier a été autorisé en Janvier 2020 par la Préfecture du Loiret.

Suite à une procédure juridique de deux années, l'annulation de l'arrêté préfectoral a été confirmée, révoquant l'autorisation et toute possibilité de démarrer la construction du projet dans sa forme actuelle.

La procédure juridique, en quelques mots

La délivrance d'une autorisation préfectorale est suivie d'une période durant laquelle il est possible de déposer un recours contentieux en saisissant la Cour Administrative d'Appel.

Une requête en annulation a ainsi été déposée en janvier 2020 contre l'arrêté d'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien de Barville-en-Gâtinais et Egry, suspendant les préparations pour le lancement du chantier.

Le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes a été rendu après deux années de procédures, durant lesquelles des requêtes et mémoires ont été déposés : l'arrêté du 17 janvier 2020 délivré par le préfet du Loiret est annulé.

Les principaux arguments retenus par la Cour Administrative d'Appel concernent la valeur paysagère et patrimoniale du secteur environnant la zone d'implantation du projet éolien, notamment plusieurs monuments historiques.

Ce jugement a ensuite été confirmé par le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative en France, en décidant de ne pas admettre le pourvoi en cassation déposé par la société ABO Wind.

L'avenir du projet

Les énergies renouvelables et particulièrement l'éolien terrestre ne sont plus une option dans le contexte actuel de crise énergétique et de dérèglement climatique. Ces nouvelles sources d'énergie sont à la fois une nécessité et une opportunité pour la France, afin de décarboner notre mix énergétique et garantir la souveraineté énergétique du pays.

Le secteur d'implantation du parc éolien possède tous les atouts pour développer cette énergie :

- Une zone agricole ouverte, légèrement ondulée, permettant une bonne régularité du vent
- Une distance importante des principaux lieux de vie et habitations isolées
- Une sensibilité écologique faible avec une migration limitée et des zones écologiques sensibles éloignées
- La possibilité d'accès et de raccordement à proximité (poste source de Beaune-la-Rolande)
- Une volonté locale de développer cette énergie

Le Schéma Régional Eolien adopté en 2012 par la région, considérait déjà le secteur comme étant favorable à l'énergie éolienne. Le projet alors initié en 2017, après accord et soutien des élus locaux (commune et communauté de communes) a suivi une instruction exemplaire avec des avis favorables à toutes les étapes de l'instruction de ce premier projet.

En faisant ce constat, nous sommes toujours convaincus de la pertinence d'un tel projet et la compatibilité de votre territoire avec l'énergie éolienne. C'est pourquoi, ABO Wind souhaite refonder le projet éolien de Barville-en-Gâtinais et Egry.

ABO
WIND

2022

- Annulation définitive de l'autorisation environnementale du projet initial.
- Concertation avec les élus locaux et les services administratifs.
- Lancement de l'étude écologique.

2023

- Lancement d'une nouvelle étude du gisement de vent : montage du mât de mesure pour 12 mois.
- 4^{ème} bulletin d'information en mairie de Barville-en-Gâtinais.

Les prochaines étapes (dates prévisionnelles) :

2023

1^{er} semestre

- Reprise de l'étude paysagère.
- Lancement d'une nouvelle campagne de mesures pour l'étude acoustique.

2^{ème} semestre

- Réflexion sur les variantes d'implantation et choix de l'éolienne la plus adaptée au site.
- Discussion avec les acteurs locaux et l'administration avant validation du projet final.
- Finalisation des études techniques.

2024

1^{er} semestre

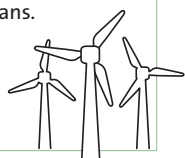
- Finalisation des études et constitution du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.
- Dépôt du dossier en préfecture.
- Début de la phase d'instruction du dossier par les services de l'état (env. 10 mois).

2^{ème} semestre

- Retour de la préfecture en vue d'obtenir la complétude du dossier.
- Enquête publique d'un mois.
- Décision préfectorale sur la demande d'autorisation du projet.

2025 - 2026

- Mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.



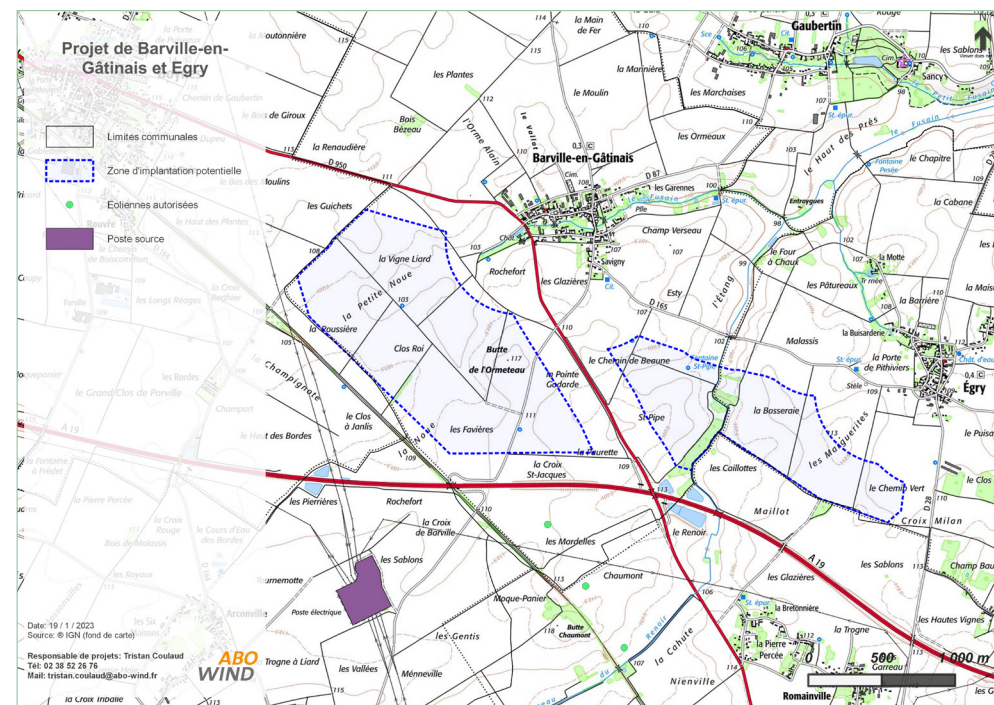
Les prochaines étapes

Une nouvelle étude d'impact environnementale doit être réalisée : de nouvelles investigations de terrains ont été lancées. Les connaissances acquises avec le projet initial sont conservées et seront complétées par de nouvelles études écologiques.

Focus sur l'étude écologique, réalisée par Nicolas HUGOT et Célie PERY de l'Institut d'Ecologie Appliquée, située à Saint-Jean-de-Braye (45) :

« Nous réalisons depuis décembre 2022 des inventaires sur la faune et la flore dans le futur site d'implantation pour une durée d'un an. Ces inventaires ont pour but d'apporter des informations mises à jour sur les enjeux de biodiversité du site, en particulier pour la faune volante potentiellement sensible dans ce type de projet. Ces enjeux seront analysés et comparés aux données de 2017 et 2018, permettant ainsi d'avoir un état initial solide avec deux années complètes d'inventaires et d'approcher l'évolution de la biodiversité sur le site dans ce laps de temps. »

En parallèle, l'étude paysagère sera complétée et prendra en compte les conclusions des différents jugements. L'objectif est de consolider le dossier initial, en s'assurant d'une parfaite cohérence du projet avec les monuments historiques dont la sensibilité a été mise en exergue.



Parc éolien ABO Wind - La Plaine

Focus : Mât de mesure de vent

L'analyse du gisement éolien est un préalable à tout projet car elle permet de vérifier la ressource en vent du site à l'étude. Un premier mât de mesure de 100m a été installé en juillet 2017 sur la commune de Barville-en-Gâtinais, au lieu-dit La Jeanneton. Ce mât a permis de recueillir les premières données de vent (vitesse, direction, données météorologiques). Dans le cadre de l'étude écologique, un instrument de détection des chauves-souris a également été installé sur le mât de mesure afin d'enregistrer toutes les activités de ce groupe d'espèces en hauteur, pour une période de mars à octobre. Ce mât a été démonté en septembre 2019.

Un nouveau mât de mesure de 80m sera installé courant mars 2023 sur la commune d'Egrly au lieu-dit la Bosseraie. Le mât est installé à un emplacement différent afin de comparer les données sur deux zones différentes, et consolider nos connaissances locales.

Le montage du mât est réalisé à l'aide d'une potence homologuée et d'un treuil de sécurité. Il n'est pas nécessaire de faire appel à une grue. L'équipe est composée de 4 personnes (deux grimpeurs et deux personnes au sol). L'installation ne nécessite pas de travaux de génie civil, il n'est pas nécessaire de réaliser des fondations : la mise en place des ancrages de type plaques sont enterrés à l'aide d'une pelle mécanique. Le mât est alors installé en seulement quelques jours.

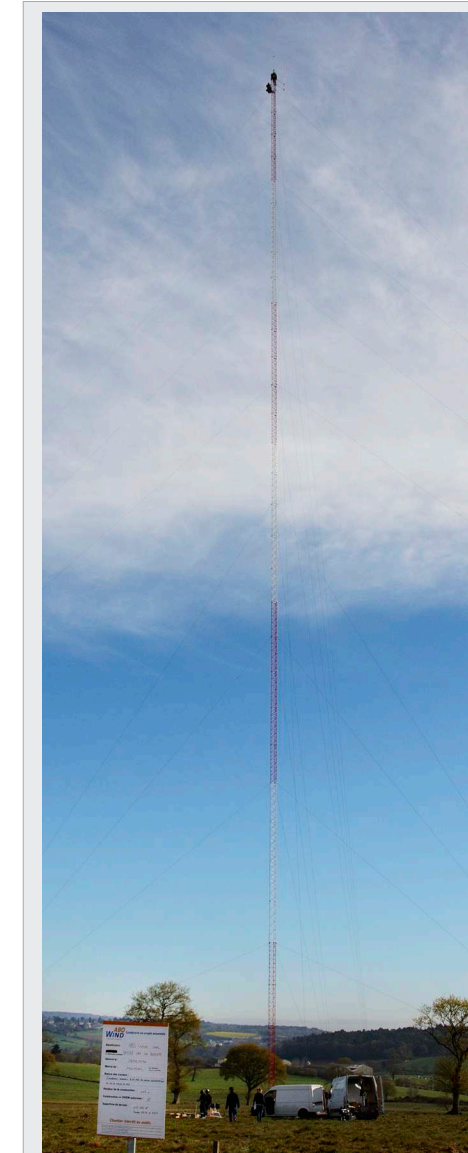


Photo d'un mât de mesure



Sonde de température
Transforme l'effet du réchauffement ou du refroidissement en signal électrique



Balise
Signalisation lumineuse aérienne



Girouette
Mesure les directions du vent



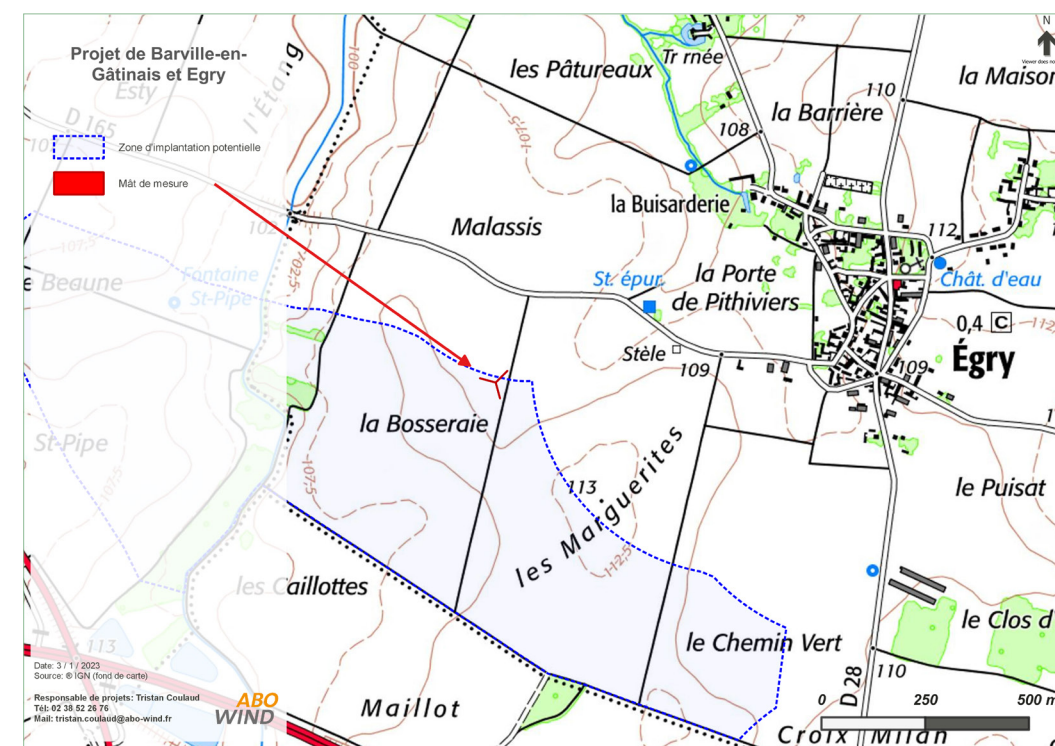
Anémomètre
Mesure la vitesse et la pression du vent



Micro chiroptère
Système permettant de mesurer l'activité des chauves-souris



Coffret data logger
Enregistre et transmet les données mesurées



Carte d'implantation du mât de mesure